

Commune de Saint Michel de Dèze
CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 5 mars 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Dèze s'est réuni en séance ordinaire le **5 mars 2020**, suite à la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire le **26 février 2020**, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombres de conseillers en exercice : 10

Personnes présentes : Eric BESSAC, Jean-Noël BROUILLET, Thierry THOMAS, Elisabeth DEBIERRE, Thierry ANDRE, Michel BONNET, Gilbert MAZOYER,

Absents représentés : Marc GABRIAC représenté par Jean-Noël BROUILLET

Absents : Déborah DONATO, Franc GARRIGUE

1 / Secrétaire de séance : Gilbert MAZOYER

2 / Après approbation du compte rendu du 11 février 2020, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

3 / Prochaines réunions (participations)

- Le 09/03 à 17h30 : Réunion publiques sur les élections municipales
- Le 01/03 à 10h30 : Assemblée ANACR à St Martin de Boubaux
- Le 05/03 à 19h00 : Conseil municipal
- Le 08/03 : Congrès à FLORAC ANACR
- Le 15/03 : 1er tour des élections municipales
- Le 19/03 à 11h30 : Commémoration guerre d'Algérie
- Le 20/03 à 18h00 : Conseil municipal
- Le 25/03 à 10h00 : Expertise à Moulès
- Le 31/03 : dernier délai pour déclaration à l'agence de l'eau
- Le 31/03 : Comité de pilotage ABC
- Le 17/04 : Réunion SIVU
- Le 07/06 à 11h30 : Commémoration Stanislas MALINOVSKI
- Le 28/06 : Animation ABC avec Helmirk SULMANN

4 / Réhabilitation du bâtiment de l'école et logements :

- **Attribution du lot 14**
- **Devis informatique école et tiers-lieu**

DELIBERATION N° 012-2020 : MARCHE REHABILITATION DE L'ECOLE ET DES TROIS LOGEMENTS - RENEGOCIATION DU LOT N°14

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des offres reçues et de l'analyse faite par le maître d'œuvre, pour le lot N° 14.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande, à l'unanimité une renégociation pour ce lot.

5 / Points par chaque conseiller de l'avancement des dossiers dont il a la charge

Elisabeth DEBIERRE :

Le bulletin municipal est distribué,

Jean-Noël BROUILLET :

La rambarde en fer forgée sera à repeindre aux beaux jours.

Prévoir la réception des travaux du Bertoul avec l'entreprise API, peut-être le 9/03.

Thierry ANDRE :

Les sources, le captage : manque un compteur pour Tignac et le panneau pour la fin des travaux.

Gilbert MAZOYER :

La source de la Jasse : doit appeler M. ANDRE pour avoir des infos
Groupe électrogène: Dimitri MARTEL viendra mercredi pour le raccorder, ok pour commander le kit brouette.
Lecture du mail de M. BEAUMELLE de Lozère Ingénierie pour les biens sans maîtres.
DFCI : Demande auprès de l'entreprise CB détection pour récupérer le relevé altimétrique.

Michel BONNET :

Les deux stagiaires pour l'ABC se sont désistés. En rechercher d'autres.
Traversée du village : la réunion à la Région sur Montpellier s'est très bien passée. Des financements vont pouvoir être possibles. Le dossier est à monter.

6 / Relevé Topo-Assainissement, traversée village

DELIBERATION N° 013-2020 : CHOIX GEOMETRE POUR RELEVÉ TOPO ASSAINISSEMENT VILLAGE : MODIF MONTANT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération n° 073-2019 en date du 17 octobre 2019, le relevé topographique concernant l'assainissement collectif du village de Saint Michel de Dèze, avait été confié à Monsieur Albert FALCON géomètre expert, pour un montant de 13 341.02 € HT.

Il s'avère que les superficies relevées sont supérieures à celle envisagées sur le devis et qu'en conséquence la facture proposée est supérieure au devis visé ci dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter la modification proposée et de valider la facture présentée par Monsieur Albert FALCON pour un montant de 15 305.34 € HT.

7 / Hôtel Restaurant la Rivière :

- évaluation et licence IV

Le conseil municipal débat sur le sujet

8 / Vote des comptes administratifs 2019, comptes de gestion 2019

• Commune:

Fonctionnement excédent : 149 858.42 €
Investissement déficit : - 124 161.47 € (+ restes à réaliser - 21 421.00 €) = - 145 502.47 €
Affectation au 002 : 4 355.95 € en fonctionnement
Affectation au 1068 : 124 161.47 € en recettes d'investissement

• Eau :

Fonctionnement excédent : 3 726.53 €
Investissement excédent : 158 524.60 € (+ restes à réaliser - 78 000.00 €) = 80 524.60 €
Affectation au 002 : 3 726.53 € en fonctionnement
Affectation au 001 : 158 524.60 € en investissement

• Réseau de chaleur :

Fonctionnement excédent : 4 003.84 €
Investissement déficit : - 31.54 €
Affectation au 002 : 3 972.30 € en fonctionnement
Affectation au 1068 : 31.54 € en fonctionnement

• Photovoltaïque :

Fonctionnement excédent : 333.49 €
Investissement excédent: 11 841.00 €
Affectation au 002 : 333.49 € en fonctionnement
Affectation au 001 : 11 841.00 € en investissement

Monsieur le maire, après la présentation des résultats, quitte la séance.
La séance est présidée par le 1er Adjoint M. Jean Noël BROUILLET.
Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

8 / Affectation de résultat

Les affectations de résultats telles que présentées ci-dessus font également l'objet d'un accord unanime du conseil.

Après le retour de M. le Maire les comptes de gestion, en accord avec les comptes administratifs, sont adoptés à l'unanimité.

9 / Constitution bureau élections municipales du 15 mars 2020

Président : Jean Noël BROUILLET

Assesseurs : Michel BONNET et Gilbert MAZOYER

Secrétaire : Josiane BROUILLET

10 / Délibération contrat PEC : agent du service des écoles

DELIBERATION N° 027-2020 : RECRUTEMENT SOUS CONTRAT PEC

Le Maire rappelle au conseil municipal que le renouvellement du poste Parcours Emploi Compétence, nous avait été refusé fin 2019, la candidate retenue n'avait pas les critères prioritaires fixés par le Préfet de Région.

Suite à la demande du Conseil Municipal une demande dérogatoire avait été adressé le 17/12/2019 à Madame la Préfète de la Lozère.

Le 17 février 2020, en réponse à ce courrier, Madame la Préfète a accédé à notre demande de dérogation à titre tout à fait exceptionnel pour l'emploi de Madame Victoria CAUDROIT.

Nous avons immédiatement pris contact avec les services du Pôle Emploi pour signer rapidement le contrat correspondant avec prise d'effet au 1er mars 2020 et jusqu'au 28 février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, de recruter Madame Victoria CAUDROIT sous contrat P.E.C. pour la période du 1er mars 2020 au 28 février 2021.

11 / Demande modification du PLU

Répondre au courrier de M. LAFARGE

12 / Mission référent département inondation

Répondre Néant au courrier

13 / Questions diverses :

- demandes de subvention : néant
- infos diverses : départ de Mme VIEL de notre logement au 31/03
- acquisition Barnum : a travailler sur le dossier
- recrutement stagiaire ABC : en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00